

ARKÉA FOCUS - HUMAN

INVESTIR DANS LES ENTREPRISES
COTÉES EUROPÉENNES QUI
FAVORISENT L'AMÉLIORATION
DU BIEN-ÊTRE HUMAIN



GAMME
ARKÉA
FOCUS
THEMATIC

- ▲ **Éligibilité** : Assurance-Vie, Comptes-Titres et PEA.
- ▲ **Ce produit présente un risque de perte en capital et sa liquidité n'est pas garantie.**
- ▲ **Catégorie d'investisseurs** : professionnels et non professionnels.
- ▲ **Durée de placement recommandée** : 5 ans minimum.
- ▲ **Classification SFDR⁽¹⁾** : Article 8

Document à caractère publicitaire, non contractuel.

L'investisseur est invité à se référer au prospectus et document d'information clé du fonds Arkéa Focus - Human avant de prendre toute décision finale d'investissement. La stratégie d'investissement comporte des limites méthodologiques. Pour plus d'informations, merci de vous référer au prospectus, partie "1) Descriptions des stratégies utilisées".

LA GAMME ARKÉA FOCUS THEMATIC

“La gamme actions “Arkéa Focus Thematic” est composée de fonds **actions thématiques** qui **investissent sur des transitions plus responsables**.

La clé d’innovation de la gamme de Arkéa Focus Thematic réside dans sa **gestion active, associant les convictions de l’équipe de gestion à la puissance des outils quantitatifs** pour investir de manière avisée dans des sociétés plus **Responsables et Leaders**, créatrices de valeur sur le long terme.”

Olivier Nobile, Responsable du pôle quantitatif



GAMME ARKEA FOCUS THEMATIC : INVESTIR SUR LES TENDANCES STRUCTURELLES

Un fonds faisant partie intégrante des thématiques **transverses*** et **multi sectorielles investissables** identifiées par nos gérants dans un **large univers géographique**.

* Chaque thématique est traitée distinctement dans un fonds de la gamme Arkéa Focus Thematic.



**L'ÉCONOMIE
EUROPÉENNE**



**LE BIEN ÊTRE
HUMAIN**



**L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE**



**LA
BIODIVERSITÉ**

LE FONDS ARKÉA FOCUS – HUMAN

*“Le fonds **Arkéa Focus – Human** investit dans des **sociétés cotées européennes assimilées au “bien-être”***, pour qui **l’amélioration du bien-être au travail et du bien-être personnel est un engagement à long terme**, indépendamment de leur secteur d’activité.”***

Aurélio Rodriguez, Responsable Gestion Quantitative

* Nous définissons le “bien-être personnel” comme la satisfaction des besoins physiologiques, psychologiques, de sécurité, d’appartenance et le “bien-être au travail” comme la qualité des conditions de travail mises à disposition par l’employeur. La définition du bien-être par les gérants peut comporter des limites/incohérences et ne garantit pas l’investissement dans un secteur d’activité.

** L’univers d’investissement thématique délimite les secteurs pertinents composant la thématique “bien-être” tels que mentionnés dans la documentation réglementaire du fonds.

RISQUES*

- ▲ **Perte en capital** : Le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué.
- ▲ **Risque actions** : Baisse de la valeur du fonds si les marchés actions baissent.
- ▲ **Risque lié à l’engagement sur des instruments financiers à terme.**
- ▲ **Risque lié à l’investissement dans des actions de moyennes capitalisations.**
- ▲ **Risque de contrepartie.**
- ▲ **Risque de change.**
- ▲ **Risque en matière de durabilité.**
- ▲ **Risque de taux.**

UNE INTÉGRATION POUSSÉE DES CRITÈRES ESG COUPLÉE À UNE APPROCHE FINANCIÈRE



FAVORISER L'AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE

Arkéa Focus – Human investit dans les **entreprises européennes cotées**** qui **favorisent l’amélioration du bien-être humain** :

- ▲ Besoins primaires
- ▲ Épanouissement personnel et professionnel



UNE APPROCHE DE GESTION INNOVANTE

Une gestion de conviction renforcée par des outils quantitatifs :

- ▲ Analyse qualitative des entreprises
- ▲ Outils quantitatifs & traitement de la data
- ▲ Modélisation de tendances
- ▲ Optimisation sous contraintes du portefeuille



L'ESG AU CŒUR DU PORTEFEUILLE

Intégration ESG au sein du portefeuille*** :

- ▲ Exclusion de 20% des émetteurs les moins bien notés de l’univers d’investissement du fonds*
- ▲ Label ISR



REPUBLIQUE FRANÇAISE

* Liste non exhaustive. Plus de détails dans le prospectus et le DIC disponibles auprès de la Société de Gestion, Arkéa Asset Management ou sur le site Internet arkea-am.com ** Portefeuille diversifié composé à 75% minimum d’actions de sociétés domiciliées dans l’Espace Economique Européen, éligibles au PEA et à 25% maximum d’actions de sociétés domiciliées au Royaume Uni et en Suisse, tout en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et de gouvernance (ESG). *** L’attention de l’investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le Fonds ne génère pas d’impact direct sur l’environnement et la société mais que le Fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis ci-dessus.

ZOOM SUR LE FONDS

Le fonds investit en actions internationales avec pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice EURO STOXX EUR Rendement Net à long terme (horizon de placement recommandé de 5 ans).

L'équipe de gestion utilise son **Scoring Human*** afin d'**apprécier chaque entreprise** de l'univers d'investissement au regard du poids réel que représente **son activité sur l'amélioration du bien-être humain**.

La sélection des entreprises européennes qui favorisent l'amélioration du bien-être humain se fait notamment au travers de 2 critères :

- ▲ **Le bien-être personnel **** (Satisfaction des besoins physiologiques, psychologiques, de sécurité et d'appartenance).
- ▲ **Le bien-être au travail **** (Qualité des conditions de travail mises à disposition par l'employeur).

* Sur la base du « Scoring BEP » (bien-être personnel) et le « Scoring BET » (bien-être au travail), ces scoring sont combinés pour obtenir un « Scoring Human » mesurant l'intensité du lien d'une entreprise avec la thématique du bien-être humain dans sa globalité.

Pour le Scoring Human, la société de gestion analyse et quantifie la contribution au bien-être humain de chaque entreprise pour orienter les investissements du fonds vers les acteurs qui favorisent l'amélioration du bien-être humain.

** Le concept de bien-être s'étend bien plus loin que la santé seule, englobant une variété d'aspects tels que le confort matériel, l'équilibre mental, l'exploitation de son plein potentiel, et la réalisation de ses désirs et aspirations.

La définition du bien-être par les gérants peut comporter des limites/incohérences et ne garantit pas l'investissement dans un secteur d'activité.....

ZOOM SUR LE PORTEFEUILLE À DATE



**CONSULTEZ
LE REPORTING
DU FONDS**

Limites méthodologiques : (i) Disponibilité de l'information : malgré les efforts mis en place par la Société de Gestion tel que le recours à un fournisseur de qualité, la disponibilité des données ne peut pas être assurée et peut représenter une limite dans l'analyse des performances. (ii) Qualité de l'information : l'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées. Toute information utilisée pour l'analyse peut contenir des inexactitudes ou des omissions. La Société de Gestion reste seule juge de la qualité des données et de leur utilisation. (iii) Disparité entre les émetteurs en fonction des capitalisations : La capacité des entreprises à communiquer efficacement sur les enjeux suivis par le fonds peut être influencée par leur taille et leur capitalisation boursière. Par conséquent, les émetteurs de plus grande capitalisation sont souvent mieux représentés, ce qui peut introduire un biais dans la composition du portefeuille. (iv) « Scoring Human » : le processus de sélection s'appuie sur une méthodologie de notation propre. Malgré les soins apportés par la Société de Gestion, cette méthodologie peut ainsi présenter certaines limites. Ainsi, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité des entreprises sur les enjeux liés au Bien Etre, la mesure et l'anticipation des pratiques restent un exercice difficile, et peuvent amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la performance ainsi mesurée.

Limites approche ESG : L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. Enfin, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peuvent amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la qualité ESG d'un actif.

Ce produit présente un risque de perte en capital et sa liquidité n'est pas garantie.

Arkéa Focus – Human est un fonds de la gamme Arkéa Focus Thematic.
“Investir activement de manière plus responsable dans le monde de demain”.

RAISONS D'INVESTIR

- ▲ Donner du sens à votre épargne au travers d'une gestion active associant :
 - ▼ les convictions de l'équipe de gestion,
 - ▼ à la puissance des outils quantitatifs pour se positionner :
 - au moment propice,
 - sur les valeurs qui semblent présenter les meilleures perspectives à long terme.
- ▲ Une optimisation sous contraintes :
 - ▼ permettant d'intégrer en amont de la construction du portefeuille tous les objectifs extra-financiers.
- ▲ Choisir un fonds engagé, **article 8 SFDR⁽¹⁾** et labellisé ISR.



Note sur l'inflation : la performance du fonds n'est pas indexée à l'inflation. Par conséquent, le rendement du fonds corrigé de l'inflation pourrait être négatif si l'inflation était supérieure au rendement attendu du produit. L'approche en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques ESG de ces acteurs, à ce titre plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- ▲ **Classification AMF :** Actions internationales
- ▲ **Date de création du fonds⁽²⁾ :** 14/02/1986
- ▲ **Code ISIN :** Part P : FRO000447609
Part I : FRO0010209841
- ▲ **Classification SFDR⁽¹⁾ :** Article 8
- ▲ **Dépositaire :** CACEIS BANK
- ▲ **Indicateur synthétique de risque⁽³⁾**

1

2

3

4

5

6

7

7

Risque le plus faible
Risque le plus élevé
- ▲ **Éligibilité :** Assurance-Vie, Comptes-Titres, PEA
- ▲ **Souscriptions/rachats :** J à 12h30
- ▲ **Délai de règlement/livraison :** J +2 ouvrés
- ▲ **Frais de gestion maximum⁽⁴⁾ :**
 - Part P : 2,00%
 - Part I : 1,00%
- ▲ **Commission de souscription⁽⁴⁾ :**
 - Part P : 2,00% maximum (non acquise au fonds)
- ▲ **Commissions de surperformance⁽⁵⁾ :** 15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais du Fonds supérieure à la performance de l'indice de référence (dividendes nets réinvestis)
- ▲ **Forme juridique :** Fonds Commun de Placement de droit français
- ▲ **Durée de placement recommandée :** 5 ans
- ▲ **Fréquence de valorisation :** Quotidienne

(1) Classification SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation, traduction : Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (Règlement UE 2019/2088).

(2) Depuis le 02/09/2024, AIS Mandarine Opportunités est devenu Arkéa Focus – Human. Mutation agréée par l'AMF en date du 16/07/2024.

(3) Indicateur synthétique de risque ou SRI. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du produit. La catégorie de risque associée à ce produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

(4) Part P uniquement. Pour plus de détails sur les frais, se référer au prospectus du fonds.

(5) Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de la part, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence. A titre informatif uniquement, veuillez – vous référer aux documents légaux.

NOS AUTRES FONDS DE LA GAMME

→
Le FPS* est un
fonds ouvert
uniquement
à la clientèle
professionnelle
ou assimilée au
sens de MIF

* Fonds Professionnel Spécialisé



Arkéa Asset Management est une société de gestion d'actifs filiale du Crédit Mutuel Arkéa, fruit du regroupement de Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion.
Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Le fonds présente un risque de perte en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. La société de gestion est une filiale du groupe Crédit Mutuel Arkéa. L'OPC pourra être commercialisé par des sociétés du même Groupe ayant des intérêts financiers communs qui perçoivent notamment des commissions au titre des placements réalisés, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa a mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts, dont les mesures de barrières d'informations, pour réduire au minimum le risque de conflits d'intérêts, pour autant les dispositifs organisationnels et administratifs établis ne suffisent pas à garantir avec une certitude raisonnable que le risque d'atteinte aux intérêts du client sera évité.

Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance de la version la plus récente du prospectus et du Document d'Informations Clés (disponibles gratuitement auprès d'Arkéa Asset Management et sur le site internet arkea-am.com). Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur ledit site. Conformément à la réglementation, l'investisseur peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du fonds. Les informations sur la prise en compte des critères extra financiers et les aspects liés à la durabilité sont disponibles sur le site arkea-am.com, rubrique "Finance Durable". La décision d'investir tient compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs du placement collectif, tels que décrits dans son prospectus.

Exercice de vos droits : Si votre demande concerne les conditions de commercialisation du produit, nous vous invitons à vous rapprocher du distributeur concerné. Si votre demande concerne le fonctionnement du produit, nous vous invitons à consulter la page « Informations Réglementaires », rubrique « Réclamation & Médiation » de notre site internet.

Informations à jour au 31/07/2025, susceptibles d'évoluer dans le temps.

VOS CONTACTS

 arkea-am.com

 09 69 32 88 32
numéro non surtaxé

 Arkéa Asset Management

Gestion d'actifs du
Crédit Mutuel Arkéa

 **ARKEA**
Asset Management

Document à caractère publicitaire, non contractuel

Arkéa Asset Management SA à Directoire et Conseil de Surveillance. Siège social : 1, allée Louis Lichou 29480 LE RELECQ-KERHUON Siren 438 414 377 RCS Brest.
Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – n° GP 01-036 – TVA : FR 64 438 414 377.